

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° W21-806359

Fax : 05 22 22 78 18
VoIP : ACC

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)		Société :	
Matricule : 6410		RAM	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Pensionné(e)		<input type="checkbox"/> Autre : RASSID SAID	
Nom & Prénom : KASSID SAID		Date de naissance : 16/08/1965	
Adresse : 29 lot Haj Fath casa blanca		Tél. : 0664566363 Total des frais engagés : 300 Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : Centre Dentaire AZMI Dr. AZMI Yassine Bd Lalla Aicha, Hay Amal 1 Rue 2 N° 1 1er étage Settat Tél. 06 88 48 40 44			
Date de consultation : 31/01/2014	Nom et prénom du malade : Abdessad JMANE Age:		
Lien de parenté : Conjoint	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant		
Nature de la maladie : Consultation			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Settat Le : 23/01/2014
Signature de l'adhérent(e) : Abdessad JMANE

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3/12/2019	Consultation	1	100DH	INP : 06/11/133 Centre Dentaire AZMI Dr AZMI Yassine Sidi Hay Amal 1 Settat

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR HOUDEI BÉCHIR CABINET DE RADILOGIE	2024-02-21	2/2	200 Dhs

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

Centre Dentaire

AZMI

Dr. AZMI Yassine

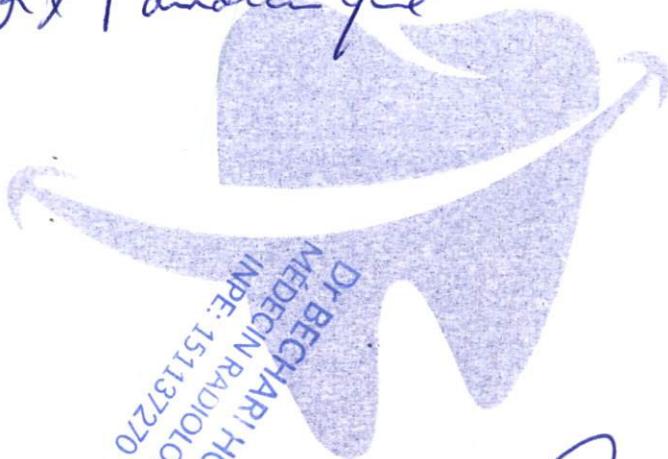


مركز طب الأسنان
عزمي
د. عزمي ياسين

Le: 3.01.26

Mrs JANE Absorbed

Rx Panoramique



Centre Dentaire AZMI

Dr. AZMI Yassine

Bd Lalla Aicha Hay Amal 1
Rue 2 N°1 1er étage Settat

Tél.: 06 88 48 40 44

شارع الأميرة للا عائشة، حي النمل 1 (طريق كيسر) - سطات

Bd. Lalla Aicha, Hay Amal 1 (Route Guisser) - Settat

📞 06 88 48 40 44 📩 centre.dentaire.azmi@gmail.com



CABINET IBNOU SINA

Lotissement Chouia
N-5 Bd Abderrahmane Skirej
Settat
Maroc

Tél: 05 23 40 32 59

GSM: 06 53 57 12 06

NOM DU PATIENT	DATE D'EXAMEN	DATE DE FACTURE	DATE D'EDITION	DATE DE NAISSANCE
ABOUSAID IMANE		Jan. 4, 2024, midnight	Jan. 4, 2024, midnight	

FACTURE N°:SAJ/2024/00085

NATURE DE L'EXAMEN	COTATION	REMISE	PRIX UNITAIRE
PANORAMIQUE DENTAIRE	Z12	0%	200.0

Total: 200,00

Total: **deux cents dirham(s)**

Dr. Houda Bechari



151137270

Droit de Timbre Payé sur états
(Article 179 et 252 de C.G.I)
Débité en Compte

Dr BECHARI HUDA
MÉDECIN RADIologue
INPE: 151137270



SPECIALITE EN RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE
SCANNER - ECHOGRAPHIE DOPPLER - MAMMOGRAPHIE
RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE ET DENTAIRE

Date: 04/01/2024

Nom et Prénom: M. ABOUSAID IMANE

Médecin traitant : Dr. AZMI YASSINE

RADIOGRAPHIE PANORAMIQUE

Résultat:

- Parodontolyse latérale
- Multiples dents manquantes avec matériel prothétique maxillaire gauche
- Pas de racine résiduelle
- Pas de lésion pér iradiculaire
- Respect de cuvettes maxillaires et des ATM

Dr BACHARI HOUDA
MÉDECIN RADIologue
INPE: 104137270